

RxChoices & Maximum Allowable Cost

Every day we make wise decisions when it comes to our finances; from buying a preferred brand at the grocery store, to choosing an affordable contractor when renovating our home. When it comes to your health care, you also play an important role in helping to keep plan sustainable by making wise consumer choices.



RxChoices – Tiered Formulary

Medications eligible under this formulary follow the decisions of our Medication Advisory Panel (MAP) and are separated into two tiers, with the coinsurance varying amongst the tiers. Prior authorization is only required on eligible specialty drugs (annual cost of \$10,000 or more).

Tier 1 – Higher Coinsurance

The drugs on this tier are more cost-effective, and follow widely accepted treatment guidelines for many acute and chronic conditions. This tier includes both the brand and its interchangeable generics. 90% of the eligible drugs on your plan are found on this tier.

Tier 2 – Lower Coinsurance

The drugs on this tier typically have lower cost alternatives available on Tier 1, or are generally for less serious medical conditions. This tier includes both the brand and its interchangeable generics. Drugs not approved by MAP but required under the Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) are also included on this tier (applies to Québec residents only).

Please visit our website at www.medaviebc.ca/rxchoices for a listing of the most commonly prescribed categories with Tier 2 medications, and the lower cost alternatives available on Tier 1. If you would prefer, you can email us with any questions you may have including which tier your drug is on at rxchoices@medavie.bluecross.ca.

Maximum Allowable Cost

In conjunction with the tiered formulary, your plan also includes our Maximum Allowable Cost product which only reimburses up to the price of the lower cost reference drug within the following therapeutic/treatment categories:

Gastrointestinal conditions (proton pump inhibitors)

High cholesterol (statins)¹

Blood Pressure (ACEs only)¹

All of the drugs for the above noted categories will reimburse at the Tier 1 coinsurance. If you choose not to switch to the reference drug, in addition to your copayment you will need to pay the difference in the ingredient cost between the reference drug and the drug you have been prescribed. You can find the reference drug for these categories at www.medaviebc.ca/lowercost

If you are not taking the reference drug, or are currently taking a drug that is on Tier 2, we encourage you to discuss your current treatment plan with your physician/health professional. You can also talk with your pharmacist about providing a therapeutic substitution² to the lower cost treatment option.

Your health care professional, in discussion with you, will ultimately determine what treatment plan is best. When treatment options are similar, these plan designs empower you to give consideration to the most cost effective alternative available to you.

You can also call our Customer Contact Centre at 1-800-667-4511 with any questions on the above noted information.

¹ Not applicable to Quebec residents ² Reimbursement for this service is eligible under your plan



Choix Rx et prix maximum admissible

Chaque jour, nous prenons des décisions judicieuses en ce qui concerne nos finances, comme lorsque nous achetons une marque d'un produit en particulier à l'épicerie ou que nous choisissons un entrepreneur qui offre des prix abordables pour la rénovation de notre maison. En faisant des choix avisés pour vos soins de santé, vous jouez un rôle important afin de préserver la viabilité de votre régime.



Choix Rx - Liste à niveaux

Les médicaments admissibles en vertu de cette liste respectent les décisions de notre Groupe consultatif sur les médicaments (GCM) et sont séparés en deux niveaux; les deux coassurances variant selon le niveau. Une autorisation préalable est requise seulement pour les médicaments spécialisés admissibles (coût annuel de 10 000 \$ et plus).

Niveau 1 - Coassurance plus élevée

Les médicaments à ce niveau offrent un meilleur rapport coût-efficacité et respectent les lignes directrices généralement reconnues relatives au traitement de bon nombre de maladies aiguës et chroniques. Ce niveau inclut les médicaments de marque et leurs médicaments génériques interchangeableables. 90 % des médicaments admissibles de votre régime font partie de ce niveau.

Niveau 2 - Coassurance moins élevée

Les médicaments qui font partie de ce niveau ont généralement d'autres options à moindre coût au niveau 1 ou servent à traiter des maladies moins graves. Ce niveau inclut les médicaments de marque et leurs médicaments génériques interchangeableables. Les médicaments qui ne sont pas approuvés par le GCM, mais qui sont requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), font également partie de ce niveau (s'applique aux résidents du Québec seulement).

Veillez visiter notre site Web à www.cbmedavie.ca/choixrx pour obtenir la liste des catégories de médicaments du niveau 2 les plus prescrits et les options à moindre coût du niveau 1. Si vous le préférez, vous pouvez nous envoyer vos questions par courriel, notamment si vous voulez savoir dans quel niveau se trouve votre médicament, au choixrx@medavie.croixbleue.ca.

Prix maximum admissible

En plus de la liste à niveaux, votre régime inclut l'option Prix maximum admissible qui permet seulement le remboursement d'un montant pouvant atteindre le prix du médicament de référence le moins élevé pour les catégories de traitement ou thérapeutiques suivantes :

Troubles gastro-intestinaux
(inhibiteurs de la pompe à protons)

Hypercholestérolémie
(statines)¹

Hypertension
(ECA seulement)¹

Tous les médicaments des catégories ci-dessus seront remboursés en fonction de la coassurance de niveau 1. Si vous choisissez de ne pas changer pour un médicament de référence, vous devrez payer la différence de coût des ingrédients entre le médicament de référence et le médicament qu'on vous a prescrit en plus de la coassurance. Vous trouverez le médicament de référence pour ces catégories au www.medaviebc.ca/fr/adherents/programmes-et-avantages/prix-maximum-admissible.

Si vous ne prenez pas le médicament de référence ou que vous prenez présentement un médicament qui fait partie du niveau 2, nous vous encourageons à discuter de votre traitement avec votre médecin ou votre professionnel de la santé. Vous pouvez également parler avec votre pharmacien au sujet d'une substitution thérapeutique² vers une option de traitements à plus faible coût.

En fin de compte, votre professionnel de la santé déterminera, à la suite d'une discussion avec vous, quel est le meilleur plan de traitement. Lorsque les options de traitements sont semblables, ces conceptions de régimes vous permettent de tenir compte des solutions de rechange les moins coûteuses qui vous sont offertes.

Vous pouvez aussi communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 800 667-4511 si vous avez des questions concernant les renseignements ci-dessus.

¹ Ne s'applique pas aux résidents du Québec

² Le remboursement de ce service est admissible en vertu de votre régime.

Le symbole et le nom Croix Bleue sont des marques déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous licence par Croix Bleue Medavie, titulaire de licence indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue.